

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 2 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le deux octobre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	10/09/2021
En exercice	15	Date de la séance	02/10/2021
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle Conseil Municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		excusée	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc		excusé	MAUBERT-SBILE Karine
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : Karine MAUBERT-SBILE

**N° 202118-0210 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TARIFS DE LOCATION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Pascal LIPPS, Adjoint au Maire en charge de la commission Événementiel – Vie associative, informe que la commune a équipé la cuisine de la salle polyvalente de vaisselle utile à l'organisation de manifestations.

Il propose que cette vaisselle soit mise à disposition des utilisateurs gratuitement.

**DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve, sur demande des utilisateurs, la mise à disposition gratuite de la vaisselle stockée dans la cuisine de la salle polyvalente.
- Indique que cette vaisselle ne pourra être prêtée sans location de la salle polyvalente.

**VOTE :            CONTRE 0            ABSTENTION 0            POUR 14**



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 033-213305428-20211002-2021180210-DE

Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
A Vérac, le 5 octobre 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,  
**Dominique BEC**

